

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES GRAPHITES DE MADAGASCAR (1912-1914)

CONSTITUTION

Société d'exploitation des graphites de Madagascar
Société anonyme au capital de 500.000 fr.
Siège social à Paris, 33, rue Joubert
(*La Loi*, 20 août 1912)

III

Assemblées constitutives.

Aux termes de la première assemblée générale des actionnaires de ladite société, tenue le vingt-cinq juillet mil neuf cent douze, dont procès-verbal a été déposé à M^e Rocagel, par acte du premier août mil neuf cent douze, l'assemblée générale a reconnu, après vérification, la sincérité de la déclaration faite par M. Cabrol, fondateur dans l'acte sus-énoncé, relativement aux souscriptions et versements, ainsi que des pièces à l'appui ;

A nommé M. Horace Boissier ¹, commissaire chargé de faire un rapport sur la valeur des apports effectués par M. Cabrol ; sur la création et l'attribution faite en retour de trois mille actions entièrement libérées et sur les causes des autres avantages particuliers stipulés.

Et aux termes de la deuxième assemblée générale constitutive des actionnaires de ladite Société tenue le premier août mil neuf cent douze, déposée audit M^e Rocagel, par acte du même jour, l'assemblée, après lecture du rapport de M. Boissier, a :

Approuvé les conclusions de ce rapport! approuvé en conséquence les apports en nature effectués par M. Cabrol ; les attributions faites en représentation de ces apports et les avantages particuliers stipulés aux statuts.

Nommé administrateurs pour six années :

¹ Horace Boissier (1875-1928) : citoyen suisse. Frère de Fernand Boissier (ci-dessous). Précédemment aux Mines de l'Itasy. Futur administrateur des Graphites de l'Ankaratra et de L'Agricole de Madagascar. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 17 janvier 1926). Ensuite à la Compagnie générale de Madagascar.

M. Léon Bouulloche ², gouverneur général honoraire des colonies, 114, rue de La-Boétie, à Paris ;

M. Charles Cabrol ³, négociant, 50, boulevard Haussmann, à Paris ;

M. Charles Martin ⁴, banquier, 45, rue de l'Arcade, à Paris ;

M. Roger Marcuard ⁵, banquier, 29, rue de Provence, à Paris ;

M. Fernand Boissier ⁶, 2, rue Abauzit, à Genève ;

M. Henry Mercier ⁷, publiciste, 14, rue Drouot, à Paris.

Constaté l'acceptation desdites fonctions par les administrateurs ou leurs mandataires.

Nommé M. Fernand Arbelot, directeur de la Banque Continentale de Paris, 73, boulevard Haussmann, commissaire de surveillance pour la première année ;

M. Henri Duvoisin, 5, rue Ballu, à Paris, commissaire-adjoint de surveillance pour la première année et constaté leur acceptation.

Approuvé les statuts après les rectifications matérielles dont tient compte l'insertion ci-dessus.

Déclaré la société définitivement constituée.

Originaux des statuts et expéditions de l'acte de déclaration et de la liste y annexée, et expéditions de l'acte du premier août mil neuf cent douze et des Assemblées constitutives y annexées, ont été déposés le douze août mil neuf cent douze aux greffes du Tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de paix du neuvième arrondissement de Paris.

Pour insertion et mention :

Rocagel.

² Léon Bouulloche (1855-1922) : fils de Paul-Alexandre Bouulloche, avocat à la cour d'appel de Paris ; frère d'André Bouulloche, conseiller à la Cour de cassation et grand-père du ministre de l'Éducation du général de Gaulle ; de Pierre Bouulloche, médecin des hôpitaux, et de Paul Bouulloche, substitut du procureur de la République à Paris. Marié en 1908 à Mme de Brozik, née Sedelmeyer. Il débute au ministère des Finances, devient sous-inspecteur en chef du contrôle des douanes de l'Annam et du Tonkin (juillet 1885), fait carrière en Indochine jusqu'au grade de résident supérieur et (1902-1903) secrétaire général, puis est nommé gouverneur général de la Guadeloupe (1905-1907), ce qui lui vaut sans doute cette cooptation aux Sucreries coloniales. À peine retraité, il se lance dans les affaires, devient commissaire aux comptes de la Société du Gaz de Paris (1907), administrateur de la The New-York Taxicab Cy Ltd (1908), de la Cie générale des alfas tunisiens (1909) et de la Société française de travaux publics (Entreprises communales et départementales)(1910), président de la Société d'exploitation des graphites de Madagascar (1912) et de sa suite, la Société des Graphites et de l'Ankaratra (1914), et, entre-temps, administrateur de la Société L'Arsenic, en Corse (1913). Vice-président des Sucreries coloniales (nov. 1920).

³ Charles L. E. Chabrol : précédemment vu à la société Béna et Cie et Union des propriétaires français de Sfax réunis (1903) et, avec Léon Bouulloche, à la Société générale des alfas tunisiens (1909). En 1908-1909, il reprend deux permis de recherches aux Mines de l'Itasy (*Journal officiel de Madagascar*, 28 octobre 1911). Administrateur, avec Bouulloche, de la Société agricole de Madagascar (avril 1912) et, plus tard, de la Société des graphites et de l'Ankaratra (démission en avril 1923).

⁴ Charles Martin : ancien directeur des agences malgaches du Comptoir national d'escompte de Paris, conseiller du commerce extérieur. Administrateur-directeur de la Banque continentale de Paris (1912), son représentant à la Société d'études et de commerce au Maroc.

⁵ Roger Marcuard (1875-1951) : fils de Jules Marcuard, banquier. Son successeur au sein de Marcuard, Meyer-Borel et Cie, Paris, et aux Forges et chantiers de la Méditerranée (nomination ratifiée en 1912) : www.entreprises-coloniales.fr/empire/Jules_Marcuard-Paris.pdf

Son associé, Alfred Meyer-Borel, était administrateur de la Banque continentale de Paris.

⁶ Fernand Boissier (Genève, 1880-Genève, 1934) : frère cadet de Gustave Boissier (1867-1924), diplomate et gendre de Jules Marcuard, banquier à Paris. Banquier, associé de Ferrier-Lullin & Cie, administrateur de la Cie financière et industrielle (1911), des Mines de Sidi-Bou-Aouane (1911), de la Société d'exploitation des graphites de Madagascar (1912), puis des Graphites et de l'Ankaratra :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_financiere&industrielle.pdf

⁷ Henri Mercier : publiciste à Paris. Précédemment vu à l'Ankaratra (1909), aux Mines de l'Itasy (1910) et à l'Agricole de Madagascar.

CONSTITUTION

Société d'exploitation des graphites de Madagascar
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 août 1912)

Société anonyme au capital de 500.000 fr., divisé en 5.000 actions de 100 fr. dont 3.000 d'apport attribuées à M. Cabrol. — Siège social à Paris, 33, rue Joubert. — Conseil d'administration : MM. L. Bouulloche, Ch. Cabrol, Ch. Martin, R. Marenard [Marcuard], F [ernand] Boissier et H[enri] Mercier [publiciste à Paris]. — Statuts déposés chez M^e Rocagel, et extrait publié dans la *Loi* du 20 août 1912.

GRAPHITE

Madagascar

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 août 1912)

Graphites Maskar. — Sso à Paris, 4, rue Sainte-Anne.

[Société d'exploitation des graphites de Madagascar](#). — Sso à Paris, 33, rue Joubert.

Société minière franco-belge. — Sso à Tananarive.

Syndicat minier de Madagascar. — Sso à Paris, 4, rue Sainte-Anne.

BANQUE CONTINENTALE DE PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 1913

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 avril 1913)

La Banque continentale de Paris ... s'est intéressée pour une part importante aux sociétés suivantes :

[Société d'exploitation des graphites de Madagascar ;](#)

Société anonyme d'exploitation des graphites de Madagascar

Siège à Paris, 33, rue Joubert.

Capital : 500.000 francs, divisé en 5.000 actions de 100 francs chacune.

(*Les Annales coloniales*, 2 mai 1914)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 mai 1914)

L'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 1914 a décidé l'augmentation du capital, qui sera porté de 500.000 à un million 300.000 francs, par la création de 5.000 actions entièrement libérées à attribuer en représentation d'un apport à titre de fusion par la Société d'Ankaratra, et par l'émission de 3.000 actions de numéraire.

Société des graphites et de l'Ankaratra

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 juin 1914)

Telle est la nouvelle dénomination de la Société d'exploitation des graphites de Madagascar, rue de la-Pépinière, 16, par suite du rachat fait par elle de l'actif de la société anonyme de l'Ankaratra.

(*Les Archives commerciales de la France*, 20 juin 1914)

Paris. — Modifications des statuts. — Soc. anon. dite. : Soc. de L'ANKARATRA, 33, Joubert. — Fusion de ladite société avec la société d'EXPLOITATION DES GRAPHITES DE MADAGASCAR. — La dénomination devient : Soc. DES GRAPHITES et DE L'ANKARATRA*. — Transfert du siège, 16, Pépinière. — Capital fixé à 1.300.000 fr. — 15 mai 1914. — *Petites Affiches*.

Société d'exploitation des graphites de Madagascar
(*Le Courrier colonial*, 21 juillet 1914)

La Société d'exploitation des graphites de Madagascar porte son capital de 500.000 Francs à 1.300 000 fr., en créant 500 actions d'apport de 100 fr. et 3.000 actions de numéraire.

MARIAGE

(*Le Courrier colonial*, 25 décembre 1914)

Le 5 novembre dernier a été célébré, à Tamatave, le mariage de Mlle Marcelle Georget, fille du commissaire spécial au chemin de fer, avec M. Troccon, agent à Tananarive de la Compagnie des Graphites de Madagascar.

Les témoins étaient, pour la mariée : MM. Jodin et Trouchet ; pour le marié : MM. Doublet et Lacoste.

Suite :

1914 : absorption de la S.A. de l'Ankaratra au sein de la Société des graphites et de l'Ankaratra :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Graphites_et_Ankaratra.pdf